
N° : 2012.1.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nb de membres
en exercice :
35

Séance du 02 février 2012
Sous la présidence de Pierre ADOLPH

Nb de présents :
29

OBJET : AFFAIRES DU PERSONNEL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT
D'ANIMATION 2EME CLASSE

Nb de procurations :
3

POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Le complément de 20% de temps de travail résultant du départ à la retraite d'un agent à 100% et la création ci-avant d'un poste à 80%, est à porter en augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe actuellement à temps non complet 57.14%

Nouveau temps de travail : 77.14%

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

DECIDE

- De porter le temps de travail du poste d'animation 2^{ème} n° ADJ ANI2 015 de 57.14% à 77.14%.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'arrêté correspondant.
- De charger le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE

